



LES PASSERELLES DE FORMATION POSSIBLES

Le statut de normalien, notamment au département 2SEP, offre également plusieurs « ponts » possibles avec d'autres structures de formation. Ces passerelles permettent d'envisager des scolarités singulières et d'ouvrir le champ des possibles.

Intégrer l'INSEP

Il existe une convention entre l'INSEP et l'ENS Rennes, qui concerne les sportifs ayant été ou étant sur les listes de sportifs de haut niveau.

Passerelle Sciences Po

Il existe également des ponts pour intégrer des études en Sciences Politiques.

Un pont vers la médecine

Les élèves normaliens ayant validé au minimum un M1, ainsi que les étudiants (magistériens) titulaires d'un doctorat, sont autorisés à se présenter à un concours spécifique en vue d'intégrer la 3e année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme.

Mise à jour le 1 décembre 2016